

Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse
Band: 43 (1951)
Heft: 1

Artikel: Agriculture et industrie
Autor: Grillet, Louis / Burnand, Denis
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-384692>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 31.10.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

naires de la Confédération, le jovial Pfister Kari est venu dire: « Nous devons tout de même travailler ensemble, alors à quoi bon se quereller? » L'expérience prouve qu'il est possible de défendre, même âprement, ses intérêts sans se traiter pourtant en ennemis irréconciliables.

En cette période tourmentée, l'action de la bonne volonté aurait plus que jamais sa raison d'être. Mais il faut qu'elle soit réciproque. Alors la communauté se renforce et chacun en tire profit. Que les patrons y songent avant qu'il soit trop tard: Une sage évolution rend les révolutions superflues!

Agriculture et industrie

Sous les auspices du Centre suisse d'étude et d'information, un grand débat s'est déroulé à Macolin les 4 et 5 novembre dernier sur le sujet suivant: « L'agriculture et l'industrie dans l'économie nationale. Peut-on concilier les intérêts en présence? » — Il n'est pas trop tard pour évoquer brièvement ces travaux fructueux. Mais il est nécessaire de rappeler auparavant que le centre reprit en 1945 la succession d'Armée et Foyer. Son objectif est d'informer l'opinion publique des grands problèmes nationaux et de jeter des ponts entre les différents cercles économiques. La forte participation aux rencontres successives qui se déroulèrent à Macolin témoigne d'une sympathie certaine de personnalités fort diverses pour des objectifs aussi élevés.

MM. André Borel, sous-directeur de l'Union suisse des paysans, Charles Aubert, directeur de la Chambre de commerce de Genève, Jean Möri, secrétaire de l'Union syndicale suisse, et Mme A. Jeannet, membre du comité suisse de l'UNESCO, introduisirent le débat. Puis l'auditoire fut réparti dans de nombreuses commissions chargées de présenter des suggestions. Ce n'est pas le moindre attrait des rencontres suisses de mettre chacun au travail, ce qui aboutit à une émulation réjouissante. La direction du Centre suisse d'étude et d'information, en collaboration avec les orateurs, s'efforça ensuite de tirer la synthèse de ces suggestions, sous forme de conclusions publiques soumises encore une fois en séance plénière.

Nous reproduisons ci-dessous le texte intégral de ces conclusions. Certains lecteurs estimeront peut-être qu'une partie des principes généraux énoncés constitue autant de truismes. Nous répondrons qu'il est heureux qu'un collègue d'hommes de bonne volonté s'efforce de rappeler de tels principes, même s'ils n'apprennent rien de nouveau. Ils valent, d'une part, par leur assemblage, mais aussi pour la somme de concessions réciproques que les uns et les autres durent consentir pour aboutir à un tel compromis, il faut bien les appré-

cier surtout parce qu'ils prouvent que les intérêts particuliers qui paraissent les plus opposés se rencontrent pourtant au carrefour de l'intérêt général. De même les principes d'application ne sauraient mettre un terme aux revendications agricoles. Il ne s'agissait pas de cela, car on sait bien que les problèmes législatifs se règlent dans les parlements, souvent même par des votations populaires. Le Centre suisse d'étude et d'information avait la simple ambition de montrer qu'il était possible de concilier les intérêts de l'agriculture et de l'industrie. Reste aux députés et aux grandes associations économiques à faire cette preuve sur le terrain pratique. C'est certainement plus difficile, mais non pas impossible. En tout cas, la rencontre suisse de novembre 1950 aura contribué à faire mieux comprendre la nécessité d'une agriculture prospère et stable.

Le programme de travail, approuvé par le congrès syndical de Bienne, en 1934, marquait déjà sans équivoque la place qui devrait être celle de l'agriculture dans l'économie nationale :

« Les syndicats reconnaissent que dans l'agriculture le travail doit être rétribué dans la même mesure que celui fourni dans l'industrie ou les arts et métiers. C'est également dans l'intérêt général de l'économie. Les populations agricoles et industrielles dépendent l'une de l'autre, car les possibilités de vente des produits industriels dépendent des conditions de gain dans l'agriculture et vice versa. — Toutes les mesures prises en faveur de l'agriculture doivent partir du principe que le revenu du travail doit être assuré et amélioré. Il faut vouer la plus grande attention à l'encouragement de l'entraide coopérative. — Un fait d'importance capitale, c'est d'empêcher l'augmentation des rentes foncières, ce qui n'est possible qu'en supprimant le commerce libre des parcelles foncières, et des gains spéculatifs qui en dérivent. Le paysan ne se sentira vraiment propriétaire que lorsqu'il sera assuré contre l'endettement et la vente aux enchères. — Si, en temps de crise, il n'y a pas possibilité d'empêcher la baisse constante des prix, il faudra accorder, en cas de nécessité, une aide aux entreprises endettées, par une action de libérations des dettes. Il y aura lieu, à ce sujet, de prendre des mesures pour empêcher d'autres endettements à l'avenir. »

Cette déclaration allait, comme on voit, encore plus loin que les associations spécialisées dans la défense des intérêts agricoles.

Nous nous permettons de reproduire également en annexe la déclaration substantielle de deux théologiens, un catholique et un protestant. Elle prouve d'une part que les divergences d'ordre doctrinal n'empêchent pas les fractions d'églises de collaborer, sur le plan pratique, en se basant sur les convictions qui leur sont communes. Mais elle montre spécialement que des ecclésiastiques — toujours plus nombreux — veulent aller désormais plus loin dans les actes que dans les paroles. C'est très bien, à condition de ne pas contribuer à diviser le syndicalisme en plusieurs chapelles, ce qui

l'affaiblirait au détriment des travailleurs. Nous savons que telle n'est pas l'intention des deux théologiens dont nous reproduisons la pensée. Mais il est tant d'interprètes mal intentionnés qu'il vaut mieux prendre des précautions élémentaires. Dans les syndicats libres, croyants de toutes confessions se sentent parfaitement à l'aise, car la neutralité en cette matière est garantie par des statuts.

L'intérêt de cette rencontre 1950 fut encore accru par la conférence du colonel Robert Frick, commandant des écoles d'officiers d'infanterie, intitulée: « L'Armée suisse face à sa tâche. » L'orateur, dont la réputation est grande parmi les militants syndicaux en Suisse romande, réussit à convaincre l'auditoire que la neutralité, pour un pays comme le nôtre, n'est pas signe d'abdication mais de force, que rien n'est perdu quand on a la volonté de se défendre, à condition naturellement de faire les sacrifices indispensables pour adapter les moyens aux nécessités du moment.

Annexe A

I. Principes généraux

1. La vie de notre pays exige à la fois le maintien d'une agriculture forte et l'existence d'une industrie prospère. Ces deux branches économiques sont interdépendantes et solidaires.
2. Le maintien de l'agriculture est nécessaire tant pour des raisons de ravitaillement en temps de troubles internationaux que pour des raisons d'ordre démographique, social et civique.
3. L'industrie, elle, est indispensable à la vie de notre pays, car elle doit assurer l'existence de la majorité de notre population. La Suisse se trouve en permanence devant ce dilemme: « Exportation ou émigration. »
4. Une saine économie paysanne demande:
 - a) des prix de vente permettant de couvrir les frais de production et d'assurer un revenu suffisant à l'exploitant et à la main-d'œuvre agricole;
 - b) la limitation des importations de produits agricoles.
5. Le maintien de l'industrie implique, quant à lui, de très fortes exportations. Ces exportations elles-mêmes ne sont possibles que si la Suisse accepte d'importer libéralement les produits que ses clients lui proposent.
6. Nos possibilités d'exportation dépendent en particulier de nos prix de vente; nous devons donc, pour lutter contre les concurrents étrangers, offrir des produits de qualité supérieure et abaisser au maximum les frais de production. Cette compression des frais de production exige à son tour que le coût de la vie soit maintenu à un niveau normal — ce qui est dans l'intérêt de tous les consommateurs. On voit ainsi que les frais de production de l'industrie sont partiellement influencés par les prix de vente des produits agricoles. Il n'en reste pas moins que les frais généraux dans les secteurs non agricoles exercent, de leur côté, une influence déterminante sur les prix de vente et, par conséquent, sur le coût de la vie et sur nos capacités de concurrence. C'est partout que la rationalisation s'impose!

II. Principes d'application

Les constatations qui précèdent mettent en évidence l'interdépendance et la solidarité qui lient l'agriculture et l'industrie suisses. Il est donc clair que la conciliation des intérêts divergents ne peut reposer que sur un juste équilibre entre les nécessités de l'agriculture et celles de l'industrie.

Pour réaliser cet équilibre, les congressistes ont estimé que:

7. L'agriculture doit poursuivre son effort pour abaisser ses frais de production (sans diminuer ni ses revenus ni le salaire de sa main-d'œuvre). Cet objectif pourrait être atteint par l'application de mesures comme celles-ci:
 - a) Rationalisation de la culture par
 - le regroupement des terres agricoles (groupement des exploitations dont la surface est insuffisante pour assurer la viabilité du domaine, remaniement parcellaire, etc.);
 - le renforcement des dispositions légales prises contre le morcellement de la propriété foncière rurale.
 - b) Développement de l'enseignement professionnel agricole.
 - c) Développement des organisations ayant pour but la mise en commun des moyens d'exploitation et la mise en valeur de la production.
8. L'agriculture devrait en outre s'efforcer de s'adapter aux exigences commerciales pour mieux assurer l'écoulement de ses produits. Elle pourrait en particulier, de son propre mouvement et avec l'aide du commerce:
 - a) veiller à ce que ses produits répondent au goût et aux besoins du consommateur;
 - b) organiser systématiquement la distribution des produits agricoles, afin d'éviter la pléthore dans certaines régions et la pénurie dans d'autres;
 - c) améliorer la liaison producteur-distributeur-consommateur pour que la marge entre le prix à la production et le prix de vente à la consommation reste dans des limites raisonnables.
9. De leur côté, les autres secteurs économiques doivent accepter la protection de l'agriculture par:
 - a) une réglementation des importations. Ces importations doivent être adaptées à la production indigène (il est indispensable que les milieux agricoles fournissent aux autorités des informations plus précises sur les perspectives de récoltes);
 - b) une péréquation des prix de certains produits entre denrées indigènes et denrées importées;
 - c) la prise en charge, à des prix équitables, de certains produits agricoles par les importateurs (ce système facilite l'écoulement des produits et permet d'en maintenir une production suffisante pour assurer en tout temps l'approvisionnement du pays);
 - d) une représentation plus large de la paysannerie dans les organes économiques, où chaque groupement intéressé doit être équitablement représenté.

*

10. Les congressistes sont conscients du fait que le maintien simultané des intérêts de l'agriculture et de l'industrie est d'une importance vitale pour l'avenir de notre pays. Ils demandent à tous les milieux intéressés de vouer à ces problèmes l'attention qu'ils méritent et de les examiner dans un esprit constant de solidarité nationale.

Annexe B

L'agriculture et l'industrie selon l'ordre chrétien

Il s'agit d'abord de répondre à la double question: «Qu'est-ce que l'homme?» et «Quel est le sens véritable de la vie humaine?» A ces questions — que des hommes toujours plus nombreux se posent à nouveau et qui amènent, en fait, au mystère de Dieu — il est proposé plusieurs réponses. Les uns disent: «L'homme est seul au monde, Dieu n'existe pas.» D'autres disent: «Dieu est mort», d'autres encore: «Qui peut savoir? Si Dieu existe, il est inconnaissable.» Mais il est aussi quelqu'un qui s'est écrié: «*Vous* ne connaissez pas Dieu, mais *moi* je le connais. Je suis la lumière, je suis la vérité et la vie.» Signées d'une croix, ces paroles sont celles du Christ, Seigneur et Sauveur. Elles ouvrent une révélation — que nous pouvons mettre à l'épreuve — une nouvelle de salut, un ordre total — celui du monde renversé. De l'Évangile — qu'il faut lire dans les textes pour le découvrir tel qu'il est — nous ne rappelons ici que les affirmations touchant les sujets qui nous occupent.

— Selon l'Évangile: Dieu est amour et Dieu est esprit. Père éternel et tout-puissant, Dieu est créateur, Seigneur du ciel et de la terre. Il est, par conséquent, seul maître légitime et permanent de toutes les richesses naturelles: maître du charbon, du pétrole, de l'uranium, maître des terres et maître aussi de l'or qui sert à l'échange des biens.

— Selon d'Évangile, nous sommes tous créatures et enfants de Dieu, objets de la même grâce. Aux yeux de Dieu, tous les hommes sont frères, égaux en droit dans la famille humaine. Tous sont appelés à la vie dans son royaume.

— Selon cet ordre, les richesses naturelles de la Création sont mises à la disposition de tous les hommes, de toutes les nations. Dieu confère à la famille humaine un droit de jouissance. L'homme est donc essentiellement administrateur des biens gratuitement octroyés pour la vie de tous. Un jour, il devra rendre compte de tout ce qui lui fut confié et dont Dieu l'institue responsable.

— Selon l'Évangile, Dieu travaille et l'homme, aussi, doit travailler non pour le pain de cette vie seulement, mais en vue de la vie qui vient — devant faire suite à la mort du corps charnel. Chaque être humain a donc, selon l'Écriture, le devoir et le droit d'accomplir une part de sa destinée par le travail. Le but de ce labeur n'est pas tant l'avoir que l'être; par le travail, l'homme ne gagne pas son pain seulement, mais sa vie au sens le plus élevé du terme.

— Des travaux humains, qui tous ont leur raison d'être particulière, nous ne parlerons ici que de celui des champs et des industries.

Agriculture. L'homme des origines fut paysan et chasseur. Tiré de la glaise, animé d'un esprit de vie, il est un homme de la terre. Après la mort, son corps retourne à la terre. Pendant sa vie, il a pour mission de cultiver la terre qui lui fut donnée avec tout ce qu'elle contient. Paysans, vous êtes tous les hommes d'un pays: vous le cultivez et sa nature façonne aussi la vôtre. Vous vivez dans ses champs, dans ses forêts, dans son silence. Tous les paysans du monde travaillent ainsi dans le cadre d'un ordre imposé, selon le rythme de la nature pour

ou contre lequel on ne peut pas grand-chose. Le paysan produit des biens irremplaçables. Il « gouverne », il est maître sur son domaine, mais il sait encore que nous vivons dans un ordre dont nous ne sommes pas les maîtres.

— Remarquez-le, c'est à la vie des champs que le Christ demande presque toutes ses similitudes. Tout le drame du monde et celui de l'être humain aux prises avec des forces contradictoires, il le compare à la croissance de deux sortes de semences. La fin du monde est comparée à la moisson, le jugement à la séparation de deux troupeaux mêlés et Christ, parlant de Dieu, ne dit-il pas : « Mon père est le vigneron » ? Dans ces similitudes, dans ces paraboles accessibles à tous, apparaît ainsi la relation unique établie entre le Créateur et sa création.

Industrie. Agriculteur, l'homme est collaborateur de Dieu. Dans ce métier apparaît la face « dépendance » de notre nature. Dans l'industrie, au contraire, apparaît un autre aspect de l'homme : le pouvoir de création. Par la science alliée aux techniques, par les industries, l'homme s'est graduellement affranchi. Sa peine ancestrale est diminuée par les forces qu'il asservit. Il modifie le donné de nature, la structure de la matière, il fait surgir des espèces nouvelles, il intervient jusque dans le cerveau des créatures pour modifier leur comportement, il regarde les astres et songe à quitter la planète. Par l'industrie, l'enfant de Dieu — créé de peu inférieur à son Père — devient presque autonome. L'exercice de ses facultés aboutit à la libération de l'énergie atomique, instrument d'une puissance prodigieuse. Il a presque gagné le monde entier ... mais qu'est devenue son âme? ...

Au total, l'agriculture et l'industrie — unies dans un dur travail — ont pour mission d'exploiter ou de produire les richesses mises à la disposition des hommes : tout ce qui sert à les nourrir, à les vêtir, à les guérir ...

★

Tel était et tel demeure l'ordre voulu par Dieu, selon l'Évangile. « Mais dit le Christ, nous sommes dans un Univers qui est victime des entreprises de l'ennemi de Dieu, séducteur, menteur et meurtrier depuis le commencement. Nous sommes dans un monde en devenir mais profondément et douloureusement saboté. L'adversaire a touché l'homme au cœur et toute la création attend la délivrance. »

Or, dans les domaines qui nous occupent, le règne de l'esprit malin est particulièrement sensible. Il se trahit par toutes les formes de l'exploitation de l'homme par l'homme, par la primauté de l'argent, l'avilissement du travail, par le paupérisme sévissant en même temps que la surproduction et la destruction des vraies richesses, par l'affrontement brutal des égoïsmes dans l'industrie et l'agriculture, par les conflits sociaux et les guerres apocalyptiques qui caractérisent notre époque.

Mais, dans ce monde hostile, Dieu a constitué, par le Christ, un peuple qui lui appartient, peuple de ceux qui, ayant passé par une renaissance spirituelle, reconnaissent sa souveraineté et gardent sa parole. Telle est, telle devrait être l'Église qui vit dans l'attente du jour où la victoire de Pâques sera manifestée dans l'Univers entier, aube où la vérité martyre surgira triomphante et passera à l'offensive. Mais, en attendant, l'Église se trouve, elle aussi, devant les problèmes économiques et sociaux de ce monde.

Or, en face du chaos actuel, les chrétiens semblent souvent hésiter sur la conduite à tenir. Certes, l'Église proclame les principes et les exigences de l'ordre de Dieu, et elle le fait de nos jours avec plus de netteté que par le passé. Mais

il faut avouer que la plupart de ses enseignements en matières économiques et sociales restent lettre morte. «J'ai horreur, dit Albert Camus, de ceux dont les paroles vont plus loin que les actes.» Ce reproche touche l'Eglise au vif, car ceux qui ont mission de traduire sa doctrine dans les actes ont bien souvent parlé de «révolution» avec une troublante légèreté.

Il s'agit donc pour les Eglises d'établir maintenant les raisons de cette carence et de poser dans toute son ampleur le problème de la fin et des moyens. A vrai dire, l'Eglise se trouve ici en face de deux problèmes. D'une part, elle doit définir sa position en face de l'ordre temporel caractérisé par des régimes politiques et des structures économiques et sociales. Et, d'autre part, elle doit aider les croyants à vivre leur foi dans leur activité politique, économique, sociale et professionnelle.

Dans les débats qui vont s'ouvrir, souvenons-nous surtout de l'ordre fraternel que nous venons de rappeler. Derrière tous les problèmes que nous devons aborder et résoudre le mieux possible, il y a des hommes et des femmes qui peinent à l'ouvrage dans les champs ou dans les usines, qui veulent vivre dans la justice et la dignité. De chacun d'eux, Dieu fait notre prochain et nous institue responsable. «Tu aimeras le Seigneur, ton Dieu, et tu aimeras ton prochain comme toi-même.» Tel est l'ordre de Dieu qui se donne à connaître en Christ. Comme le déclarait naguère le cardinal Gerlier, archevêque de Lyon: «On ne bâtit pas sans Dieu le monde qu'Il a créé.» On ne bâtit pas sans amour le monde que Dieu a créé par amour.

Abbé Louis Grillet. Denis Burnand, lic. théol.

Bibliographie

Etudes françaises, par *Edouard Herriot*, de l'Académie française. Editions du Milieu du Monde, Genève. — Un grand homme de notre époque évoque les gloires anciennes, de la politique ou des lettres, réunies aux Champs-Élysées: Chateaubriand, Dupont de l'Éure, Tréguier, Rostand, Anna de Noailles, Poincaré, etc. Mais les syndicalistes liront avec une particulière attention le chapitre consacré à Lamartine, dont la vigueur politique égala le génie poétique. Quant aux humoristes, ils auront leur compte aussi dans l'évocation de Georges Courteline, cet authentique héritier de Molière. Il est toujours bon de faire retour au passé. Cela permet de juger mieux le présent et d'envisager avec plus de sérénité l'avenir, surtout quand le guide érudit est aussi éclectique que l'auteur de cet ouvrage éminemment instructif et divertissant. *J. M.*

Paganini, par *Renée de Saussine*, avec une préface de Jacques Thibault. Editions du Milieu du Monde, Genève. — La vie fulgurante d'un compositeur de talent et d'un virtuose de génie, une «colonne de flammes et de nuées» selon Goethe, contée par une âme généreuse. Sans omettre les débordements donjuanesques, Mme de Saussine sert de plus près l'artiste incomparable, seul capable de donner vie à ses œuvres. Il faut lui savoir gré de sa discrétion, à une époque où la chronique scandaleuse paraît trop appréciée de certains lecteurs. *R. C.*

Antigone, de *Sophocle*, nouvelle version *André Bonnard*. Les Editions Rencontre, Louve 17, Lausanne. Prix 2 fr. 80. — La pensée de Sophocle est particulièrement tonique à notre époque. Nous recommandons la lecture de cet ouvrage à ceux qui s'inclinent volontiers devant les puissances physiques et renoncent trop facilement à la liberté individuelle. Ils en tireront certainement un enseignement salutaire.